



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET DES CABINETS MINISTÉRIELS

Exercice financier : 2018-2019

Trimestre : octobre-novembre-décembre 2018

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	85 407,15 \$
Personnel du cabinet du ministre Christian Dubé	16 824,98 \$
Personnel du cabinet du ministre Éric Caire	2 308,34 \$
Personnel du cabinet du ministre Pierre Arcand	23 724,19 \$
Personnel du cabinet du ministre Robert Poëti	7 849,64 \$
Total ¹	136 114,30 \$

¹ Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs des ministres.